



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère des Finances et du Budget



**ALLOCUTION DE MONSIEUR CHEIKH DIBA
MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
SUR LE BUDGET DES DEPENSES COMMUNES
POUR L'ANNÉE 2026**

Assemblée nationale :
Commission des Finances et du Contrôle budgétaire

Dakar le 21 Novembre 2025

Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Contrôle Budgétaire,

Honorables députés,

À la suite de notre précédente session tenue le jeudi 06 novembre 2025, qui a porté sur l'examen des recettes, de la dette et des budgets des Pouvoirs publics, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter les charges non réparties, communément appelées « dépenses communes » ou « charges communes », qui constituent une dotation au sens des dispositions de l'article 14 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020, relative aux lois de finances (LOLF). Ces « charges communes » regroupent des crédits globalisés, destinés à couvrir des dépenses spécifiques qui ne peuvent être directement associées à des objectifs de politiques publiques ou à des critères de performance.

Elles sont essentiellement constituées de dépenses qui ne peuvent être imputées sur les budgets des départements ministériels ou institutions, mais qui contribuent aux efforts de développement économique et social entrepris par le Gouvernement.

Aussi, dans le cadre de la gestion budgétaire, me revient-il, en plus des crédits propres de mon département, d'administrer ces crédits budgétaires qui, pour l'essentiel, feront l'objet en cours d'année, de transferts au profit des entités bénéficiaires.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Les charges communes sont arrêtées pour l'année 2026, à un montant de **902 466 378 554 FCFA** en Autorisations d'Engagement (AE) et à **487 943 504 598 FCFA** en Crédits de Paiement (CP).

Par catégories de dépenses, les dépenses communes se répartissent ainsi qu'il suit :

- Personnel : **28 560 881 363 FCFA** en AE et en CP ;
- Biens et services : **169 684 055 974 FCFA** en AE et **74 684 055 974 FCFA** en CP ;
- Transferts courants : **22 076 670 448 FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **681 232 770 769 FCFA** en AE et **361 801 096 813 FCFA** en CP ;
- Transferts en capital : **912 000 000 FCFA** en AE et **820 800 000 FCFA** en CP.

Comparativement à l'année 2025, les crédits de paiement des charges communes ont enregistré une hausse de **15 953 070 665 FCFA** en valeur absolue et de **3,4%** en valeur relative, portée uniquement par les investissements exécutés par l'État qui ont évolué de **251 726 352 544 FCFA**, et destinés au paiement des impôts et taxes payés par l'État sur les marchés financés sur ressources extérieures et aux constructions d'infrastructures de grande envergure dans le cadre des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) et de la Coupe d'Afrique des Nations de Football (CAN).

Toutefois, cette hausse est atténuée par :

- la baisse des dépenses de personnel en raison de leur meilleure programmation ;
- la non-reconduction des crédits antérieurement logés au niveau des chapitres comme « modernisation de la gestion des finances publiques », « Fonds pour le Renforcement des Investissements Structurants dans les Pôles Territoriaux », « Programme d'investissements Structurants ».

Il convient également de noter qu'un exercice consistant à reloger plusieurs dépenses dans leurs départements et institutions respectifs a été opéré : c'est le cas de la DER et de l'ARTP dont les crédits ont été transférés à la Présidence de la République pour apporter plus de transparence et de lisibilité budgétaire.

Les charges communes pour 2026 sont réparties en trois (03) actions.

La première action consacrée au « **fonctionnement des charges non réparties** », concentre les crédits destinés principalement aux opérations suivantes :

- la mise en œuvre des réformes budgétaires ;
- le paiement des agences de notation ;
- la préparation du budget de l'État ;
- la liquidation des passifs ;
- le Suivi des Opérations Financières de l'État.

La deuxième action, intitulée « **Investissement des charges non réparties** », concerne, entre autres, les participations financières de l'État, le Programme de suivi des projets d'investissements en cours d'achèvement, les impôts et taxes liés aux marchés financés sur ressources extérieures et le Programme Emploi des jeunes pavage/AGETIP.

La troisième et dernière action dénommée « **Support aux différents départements ministériels** » regroupe, essentiellement :

- la réserve de gestion du fonctionnement et de l'investissement ;
- le paiement des dépenses permanentes de l'Administration (eau, électricité) ;
- les provisions pour risques budgétaires afin de prendre en charge la gestion des calamités et catastrophes impactant les populations et leurs activités ;
- l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) ;
- l'acquisition de matériels de transports de service ;
- et la dotation du budget général aux Comptes spéciaux du Trésor qui est une provision pour les garanties et avals ainsi que la restructuration des sociétés à participation publique, destinée à prendre en charge, entre autres, les risques financiers annuels inhérents aux prêts financiers et aux Partenariats Public Privé (PPP).

Telle est, **Monsieur le Président, Honorables députés**, l'économie du présent rapport sur la dotation des dépenses communes au titre du projet de loi de finances pour l'année 2026.

Je vous remercie de votre aimable attention.

REPARTITION DES CREDITS DES CHARGES COMMUNES PAR CATEGORIES DE DEPENSES

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

Projet de Loi de Finances Initiale 2026

Section 60 Charges non Réparties

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR CATEGORIES DE DEPENSE

Budget	Source de financement	Catégorie de dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits		
			AE	CP	
Budget général	Ressources internes	Ressources hors hydrocarbures (Etat)			
		Dépenses ordinaires	2 Dépenses de personnel	28 560 881 363	28 560 881 363
			3 Acquisition de biens et services	169 684 055 974	74 684 055 974
			4 Transferts courants	22 076 670 448	22 076 670 448
			Total Dépenses ordinaires	220 321 607 785	125 321 607 785
		Dépenses en capital	5 Investissements exécutés par l'Etat	681 232 770 769	361 801 096 813
			6 Transferts en capital	912 000 000	820 800 000
			Total Dépenses en capital	682 144 770 769	362 621 896 813
		TOTAL Ressources hors hydrocarbures (Etat)		902 466 378 554	487 943 504 598
		Total Ressources internes		902 466 378 554	487 943 504 598
	Ressources extérieures	Prêts extérieurs (Institution non identifiée)			
		Dépenses en capital	5 Investissements exécutés par l'Etat	0	0
			Total Dépenses en capital	0	0
		TOTAL Prêts extérieurs (Institution non identifiée)		0	0
		Total Ressources extérieures		0	0
	Total Budget général Section 60			902 466 378 554	487 943 504 598